

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 20100293 du 29 juillet 2010**

Pétitionnaire : Mairie de Saint Laurent de Trèves

Localisation des travaux : Lozère / 48400 – ST JULIEN D'ARPAON / Les Bouards

Nature des travaux : Remise en état de la piste DFCI

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- Les travaux de remise en état de la piste par reprofilage et compactage seront réalisés dans son emprise actuelle en évitant toute coulée de terre incontrôlée dans le lit du ruisseau ;
- Les matériaux issus des zones d'éboulis ou du curage des fossés seront réutilisés pour le rechargement de la plate-forme ;
- Des coupes eaux devront être réalisés à intervalles réguliers pour faciliter l'évacuation des eaux de ruissellement et éviter l'orniérage.